



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

**COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-
LA-SAINTE-BAUME**

Procès-verbal
du Conseil Municipal

Séance du 24 février 2025

Date de la convocation : 18 février 2025

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Représentés</i>	<i>Absents</i>
33	15	9	9

L'an deux-mille-vingt-cinq

Et le vingt-quatre février à neuf heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Hélène NICOLAS, Christophe AUBERT, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Mireille BCEUF

Pouvoirs :

Paul KHADIR	donne pouvoir à	Luc FERRY
Charles DE LAURENS DE LACENNE	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Hélène NICOLAS
Nicolas LIGIER	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Véronique JIMENEZ	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Mireille MARIANELLI-SCHAERS	donne pouvoir à	Christophe AUBERT
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Sophie LE METER
Nasma BOUTERA	donne pouvoir à	Cédric Olivier
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Mireille BOEUF

Absents : Renaud PIOLINE, Nicolas SAETTLER, Nathalie FRAZAO, Christine LANFRANCHI, Jacques FREYNET, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Intervention de Monsieur le Maire

Lorsque je vois le nombre d'absents, je me dis qu'il serait difficile pour certains de siéger à l'agglomération car là-bas les réunions commencent à 8h30.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Vous présez de ce que seront les futurs élus en 2026. Je crois que c'est un peu tôt, je sais que vous êtes en campagne depuis déjà assez longtemps ; je dirai même depuis 2020.

Je vous le confirme : j'en ai le sentiment.

Monsieur le Maire, soyons sérieux, nous sommes lundi, il est 9 h et un certain nombre de nos collègues ne peuvent pas, tout simplement parce qu'ils ont des obligations professionnelles et particulièrement souvent le lundi matin.

Lorsque l'on exerce un certain nombre de fonctions, on est amené à avoir des comités de direction etcetera et donc, on ne peut pas être au four et au moulin. C'est bien pour cela que nous n'aurons jamais le quorum à partir du moment où vous nous réunirez à 9h du matin.

Faites comme toutes les autres villes du Var, à l'exception de Brignoles, réunissez les conseils municipaux le soir et vous aurez le quorum.

Intervention de Monsieur le Maire

C'est votre version et ce ne sont pas toutes les villes du Var.

Ceci dit, quand un groupe complet décide de ne pas venir, je suppose que c'est tout le groupe qui a des obligations le lundi matin ou les autres matins puisque ce serait le mardi matin, ce serait la même chose.

Ce qui veut dire que cela poserait de gros problèmes pour siéger à l'agglomération, je répète.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Monsieur le Maire, on n'est pas là pour faire des raisonnements sur la comète, on est là pour être factuels.

Intervention de Monsieur le Maire

Et bien, c'est factuel : je vois les places vide et je vois qui devrait y être.

Intervention de Madame Mireille BŒUF

Je voulais absolument abonder dans le sens de Gabriel.

Si vous m'aviez donné la parole en premier, j'aurais dit quasiment la même chose donc je ne peux qu'aller dans ce sens là et dire qu'effectivement, si des personnes ne sont pas là le matin de bonne heure, ce n'est pas parce qu'ils ne se lèvent pas ou qu'ils font la grasse matinée mais c'est tout simplement par obligation professionnelle. Malheureusement, on ne peut pas toujours avoir le loisir de prendre des heures sur son travail, facilement, pour venir siéger dans un conseil municipal ou autre.

Quant à l'agglomération qui vivra verra.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Monsieur le Maire, je vous rappelle que vous avez été souvent absent à l'agglomération et deuxième chose : comparaison n'est pas raison.

Le quorum n'étant pas atteint, Monsieur le Maire lève la séance 9h07.

Le conseil municipal est reporté au vendredi 28 février 2025.

Le 24 février 2025,

Le Maire,
Alain DECANIS

